



Pétition n°1 – Version FALC

Une pétition est un texte écrit pour demander quelque chose sur un sujet.

Titre : Droit de vote pour toutes et tous

Pourquoi cette pétition ?

La Suisse prépare un changement important.

Le 15 septembre 2025, le Conseil des États accepte une demande.

Le Conseil des États représente les cantons à la Confédération.

Dans le Conseil des États, il y a 46 personnes.

Cette demande veut changer la Constitution suisse.

Une Constitution est une loi très importante

qui dit comment la Suisse fonctionne.

Cette demande veut donner le droit de vote à toutes les personnes.

Le Conseil national accepte aussi cette demande le 5 mai 2025.

Le Conseil national représente le peuple à la Confédération.

Dans le Conseil national, il y a 200 personnes.

Le Conseil des États et le Conseil national acceptent la demande.

C'est au tour des citoyennes et citoyens suisses
de voter sur ce changement.

S'ils acceptent cette demande, l'article 136 de la Constitution sera modifié.

Le canton du Valais veut suivre ce mouvement.

Le canton du Valais veut soutenir des droits politiques pour toutes et tous.

Nos demandes

Nous voulons le droit de vote pour toutes les personnes.

Nous voulons ce droit pour :

- les personnes sous curatelle de portée générale ;
- les personnes sous mandat pour cause d'inaptitude.

L'ONU est une organisation avec beaucoup de pays.

Les pays travaillent ensemble dans cette organisation.

Une convention est un texte avec des règles.

Les pays peuvent signer ce texte.

Quand un pays signe, il promet de respecter ces règles.

L'ONU a écrit une convention

pour protéger les droits des personnes en situation de handicap.

La Suisse a signé ce texte en 2014.

Cette Convention dit que toutes les personnes ont les mêmes droits politiques.

La LDIPH est la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En 2022, le canton du Valais a changé sa loi, la LDIPH.

Cette loi parle de :

- **égalité** → être traité de la même manière
- **inclusion** → pouvoir participer à la vie de la société
- **non-discrimination** → être juste pour toutes les personnes
- **accessibilité** → facile à utiliser pour tout le monde
- **participation** → pouvoir participer aux décisions

D'autres cantons font déjà cela, comme Genève.

Nous sommes des personnes en situation de handicap.

Nous habitons en Valais.

Nous demandons **2** choses.

1. L'accessibilité du matériel de vote et des lieux de vote

Nous voulons :

- du matériel de vote facile à lire
- des lieux de vote accessibles.

2. La fin des difficultés dans la loi

Nous demandons la suppression des règles qui enlèvent le droit de vote.

Ces règles touchent les personnes sous curatelle de portée générale.

La curatelle de portée générale est une aide prévue par la loi en Suisse.

Cette aide est pour les personnes qui ne peuvent plus gérer seules :

- leur vie
- leurs affaires importantes (par exemple l'argent ou les papiers)

Ces règles touchent aussi les personnes sous mandat

pour cause d'inaptitude

Le mandat pour cause d'inaptitude

est un document prévu par la loi en Suisse.

Dans ce document, une personne choisit à l'avance quelqu'un pour l'aider.

Cette aide est utile si un jour la personne ne peut plus décider seule.

En Valais, l'article 14 de la Loi cantonale

sur les droits politiques suit la loi fédérale.

Cet article enlève le droit de vote à certaines personnes.

Il crée une différence entre les citoyennes et citoyens.

Cet article ne respecte pas la Convention de l'ONU.

L'article 29 de la Convention de l'ONU dit :

« Les États garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres ».

Conclusion

- Nous signons cette pétition.
- Nous demandons au Grand Conseil du Valais d'agir.
- Nous demandons au Gouvernement valaisan d'agir.
- Nous demandons aux partis politiques d'agir.
- Nous voulons des actions concrètes.
- Nous voulons le droit de vote pour toutes les personnes.